



## MONTAGE ET DÉMONTAGE D'ÉCHAFAUDAGES DE PIED (MODULE F2 SUIVANT RECOMMANDATION DE L'AAA)



Durée  
**3 jours**



Date début prochaine  
session  
**sur inscription**



Nb places dispo.  
/



Langue  
/



### LIEU DE LA FORMATION

IFSB

**Référence** : S2025

**Formateurs** : Formateurs de l'IFSB  
avec la participation de spécialistes en  
la matière.

**Effectif max** : 9 participants

**Langue** : FR;DE;LU

**Tarif** : 870,00 € HTVA



### ACCÈS AU LIEU DE FORMATION

INSTITUT DE FORMATION SECTORIEL  
DU BATIMENT SA.

## **PUBLIC CIBLÉ**

Chef d'équipe des «entreprises de montage pour usage propre» ainsi que le monteur des «entreprises de montage» d'échafaudages de pied.

## **OBJECTIF**

- Connaître les lois, normes et recommandations en vigueur.
- Etre capable de lire et comprendre un plan de montage.
- Etre capable de monter et démonter des échafaudages en sécurité.
- Etre capable de contrôler un échafaudage après achèvement des travaux de montage ou après des modifications importantes.
- Savoir réaliser un proces-verbal de contrôle.
- Etre capable de dresser et valider un plan de repérage des ancrages.

## **CONTENU DE LA FORMATION**

Formation théorique:

- Réglementation
- Rôle et obligations du monteur et/ou du chef d'équipe
- Risques liés au travail en hauteur et pour la santé
- Technologie des échafaudages et des composants
- Réalisation et contrôle d'échafaudages

Formation pratique:

- Risques liés au travail en hauteur
- Montage et démontage d'échafaudages
- Contrôle d'échafaudages

Evaluation théorique et pratique

## **PRÉ-REQUIS DE RECEVABILITÉ DE L'INSCRIPTION**

- En inscrivant le salarié à cette formation, l'employeur s'engage à ce qu'il soit apte médicalement. L'IFSB décline toute responsabilité en cas de fausse déclaration.
- Avoir suivi le module «F1» et avoir une expérience professionnelle d'un an entre le module «F1» et le module «F2».

## **PÉDAGOGIE**

La pédagogie s'articule entre une alternance de théorie et de pratique.

## **VALIDATION DE LA FORMATION**

La formation sera sanctionnée par une évaluation théorique et une évaluation pratique.

Le candidat doit obtenir un score de 70% de bonnes réponses dans l'évaluation théorique et dans l'évaluation pratique.

Chaque candidat recevra une attestation de formation après la réussite de l'évaluation théorique et de l'évaluation pratique.

un recyclage périodique pour la formation échafaudage est exigé tous les 5 ans